

Décision du Président n°2024.55

Demande de subvention - axe 3 du PAPI Têt -action 3.1

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

Le dossier présenté ci après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours du FEDER et du conseil départemental 66 pour le financement de l'opération « Appui à la rédaction, à la mise à jour et à l'appropriation des PCS »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
FEDER	60%	144 000 €
CD66	20%	48 000 €
AUTOFINANCEMENT	20%	48 000 €
TOTAL OPERATION	100 %	240 000 € TTC

S'engage à inscrire au budget, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20241120-202455-DE



Publié le 28/11/2024 sur le site internet du SMTBV



Fait à Perpignan, le 20 novembre 2024

Le Président,

Pierre PARRAT